



## Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

### 1. Introduction

Dans mon rapport, j'écrivais: «Pour que le travail décent devienne une réalité, nous devons continuer à aller de l'avant en nous appuyant sur un tripartisme fort et cohérent.» Cette Conférence nous en a donné un puissant exemple. Sur un certain nombre de questions très diverses, gouvernements, employeurs et travailleurs ont su passer outre à leurs préoccupations immédiates au profit de stratégies et de solutions auxquelles tous peuvent souscrire. C'est la vivante expression des valeurs que nous partageons, de notre vision commune, une nouvelle preuve que nous avons raison de croire au dialogue et au consensus.

Certaines des questions dont nous avons à débattre sont très controversées et donnent lieu à des points de vue bien arrêtés et divergents. Nous sommes en train de moderniser nos instruments, processus parfois pénible et difficile. La sécurité sociale est un sujet complexe et les vues divergent quant aux meilleures options possibles. Les problèmes de sécurité et de santé dans l'agriculture représentent un formidable défi. La lutte contre le travail forcé se heurte souvent à de puissants intérêts. Mais nous avons renforcé notre dialogue et élargi notre processus de consultation, ce qui est essentiel à la préparation des travaux de la Conférence. Cette préparation, qui permet de recenser les préoccupations et de trouver des solutions, a été payante puisque les commissions ont pu travailler dans une atmosphère de confiance et de cordialité. Les présidents des commissions ont joué un rôle essentiel qui a facilité les choses. Cela a aussi été le cas des porte-parole des groupes travailleurs et employeurs ainsi que de beaucoup de délégués gouvernementaux. De cette manière, grâce à des échanges de qualité et parce que vous avez tous travaillé dur pour faire de cette Conférence un succès, nous avons fait un pas important en avant dans la consolidation de notre agenda à l'appui du travail décent.

Nous avons tous une dette à l'égard de notre présidente, M<sup>me</sup> Patricia Sto. Thomas. Elle s'est montrée ferme et efficace et a dirigé nos débats avec bon sens et tact. Elle a utilisé une image particulièrement frappante lorsqu'elle a pris la parole après son élection: «Comme le golf, la mondialisation exige un système de handicaps propre à permettre aux nouveaux joueurs de rattraper les autres.»

Cette année, il y a eu 410 orateurs en séance plénière, chiffre sans précédent. C'est un témoignage de votre détermination et de votre volonté de participer. Mais, comme l'an dernier, il me faut dire un mot de l'égalité entre hommes et femmes. Moins de 12 pour cent des orateurs étaient des femmes, c'est-à-dire encore moins que l'an dernier, où elles étaient 15 pour cent. Parmi les délégués aussi, on observe une légère diminution, de 21 pour cent en 2000 à 20 pour cent cette année. Je voudrais réfléchir avec vous tous à ce que nous

---

pourrions faire pour améliorer la situation. En matière d'égalité entre hommes et femmes, il est vital que nous mettions en pratique ce que nous prêchons.

Le personnel du Bureau n'a pas ménagé ses efforts pour faire de cette session un succès. Nous lui devons notre gratitude et nous devons aussi comprendre qu'on lui demande de plus en plus et que, dans certains cas, la limite est atteinte. Pour éviter une charge excessive de travail à l'avenir, il nous faudra peut-être reconsidérer certains aspects de l'organisation et du fonctionnement de la Conférence.

Cette année, nous avons eu l'honneur de recevoir la visite de Son Excellence M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, qui s'est adressé à la Conférence et nous a parlé du lancement des programmes assortis de délais pour l'élimination des pires formes de travail des enfants en République-Unie de Tanzanie, au Népal et en El Salvador. Dans sa remarquable intervention, il a insisté sur l'importance de la volonté politique ainsi que d'une réelle compréhension de la vie et des aspirations des gens. «Le travail des enfants», a-t-il déclaré, «est une négation de ce fond d'humanité que nous avons en commun». Il nous a rappelé que l'exploitation des enfants est due aussi à la pauvreté, à l'impact des réformes économiques, aux effets intolérables de la pandémie de VIH/SIDA. Son empathie avec son peuple et sa volonté de changement ont été une leçon pour nous tous. Au cours de cette même séance, nous avons entendu des délégués témoigner avec force de la détermination de leurs pays qui coopèrent avec l'OIT dans ce domaine et qui sont d'importants donateurs de son Programme international pour l'abolition du travail des enfants, l'IPEC. M. Walter Riester, ministre du Travail et des Affaires sociales de la République fédérale d'Allemagne, a souligné que, plutôt que «de pointer un doigt accusateur», il faut «tendre une main pour aider». M. Cameron Findlay, secrétaire adjoint au Travail des Etats-Unis, nous a rappelé la promesse du Président George W. Bush «de ne laisser aucun enfant à la traîne».

Les programmes assortis de délais sont une initiative audacieuse, une mesure importante pour la mise en œuvre de la convention n° 182 qui a été adoptée à l'unanimité par la Conférence internationale du Travail en 1999. Il s'agit de mettre un terme aux pires formes de travail des enfants, et ce selon un calendrier défini. C'est une approche exigeante, une approche mobilisatrice, une approche qui exige de redoubler d'énergie dans un but bien précis. Plusieurs autres pays devraient bientôt s'associer à l'initiative et je vous demande à tous d'examiner comment nous pourrions aller de l'avant dans ce domaine avec rapidité et détermination.

Le 19 juin, c'est-à-dire au bout de deux ans seulement, la convention n° 182 avait déjà été ratifiée par 82 pays. Jamais une convention n'avait été ratifiée à un tel rythme depuis la création de l'OIT, il y a 82 ans. Le chiffre des ratifications continue à augmenter, ce qui montre que c'est un engagement véritablement mondial. Notre objectif est de le rendre universel.

Pour mobiliser l'opinion publique à l'appui de notre action contre l'exploitation des enfants, j'ai invité les délégués à envisager de faire du 12 juin la «Journée mondiale contre le travail des enfants». Toutes les réactions que j'ai pu entendre sont positives et nous travaillerons à cette idée au cours des mois à venir.

Je suis profondément convaincu que nous pouvons définitivement bannir les pires formes de travail des enfants et ouvrir ainsi la voie à l'élimination progressive des autres formes d'exploitation dont ils sont victimes. Pour que cela se réalise, il faut que l'OIT en tant qu'organisation et ses mandants tripartites dans leur ensemble catalysent dans chaque pays des initiatives propres à appuyer un puissant mouvement mondial.

---

## 2. Réduire le déficit de travail décent

Cette année, les débats en séance plénière ont été particulièrement importants pour l'évolution de notre Organisation. Je me félicite que le concept de travail décent s'enracine. Le but que nous avons fixé en 1999 représente manifestement pour vous une aspiration qui est universelle. De fait, cette Conférence marque une transition, de la conviction à l'action.

Vous avez été nombreux à parler de la difficulté de faire de tout travail un travail décent; des déficits manifestes en matière de santé et de sécurité; des travailleurs sans représentation ni sécurité sociale, sans droits, voire sans travail. Nous pouvons fixer des objectifs mesurables pour la réduction de ces déficits, ce qui nous permettra d'évaluer les progrès qui seront réalisés. Ces déficits se soldent par l'exclusion sociale, des désordres, des inégalités, un développement qui n'est pas socialement viable. M. Kearney, représentant de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir, évoquant les tortures et les intimidations physiques dont font l'objet certains travailleurs, a souligné que «déficit de travail décent sont des termes encore trop faibles pour couvrir cette réalité». J'en conviens. Parfois, l'écart entre la dignité et le bien-être de leur famille auxquels aspirent les gens et les réalités auxquelles ils font face dans toutes les parties du monde est si grand qu'il ne s'agit pas seulement de déficits mais d'un défi moral pour nous tous.

Le concept de travail décent a aussi donné à notre Organisation une identité bien à elle dans les débats internationaux. Beaucoup d'entre vous m'ont dit qu'il offre une autre voie que l'approche fondamentalement macroéconomique et imposée du haut, que les institutions de Bretton Woods se sont attachées à promouvoir pendant une grande partie des vingt dernières années, et que c'est la clé du succès des programmes dans lesquels elles mettent désormais l'accent sur la lutte contre la pauvreté et sur l'appropriation des activités par les pays. Il concourt à favoriser un consensus plus large et une pensée intégrée à l'échelon mondial. En encourageant le Bureau à poursuivre son dialogue avec ces institutions, vous avez confirmé que le concept de travail décent n'est pas seulement un moyen d'intégrer le travail et l'emploi dans les programmes de développement mais aussi une base pour votre propre dialogue avec ces institutions au niveau national. M. Khan, délégué des travailleurs du Bangladesh, a déclaré que son pays est pris en tenailles entre les pressions qu'exercent les donateurs et les institutions de Bretton Woods pour qu'il accélère le rythme des réformes économiques et la nécessité de protéger les intérêts des travailleurs. L'agenda du travail décent offre une plate-forme de dialogue qui doit permettre de poursuivre ces objectifs simultanément. M. Zimba, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Zambie, a demandé à l'OIT «d'user de toute son influence sur les autres institutions internationales pour qu'elles considèrent le travail comme essentiel dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale» et de construire «des alliances stratégiques avec d'autres institutions des Nations Unies et de Bretton Woods, en vue d'harmoniser et d'intégrer les stratégies destinées à accroître l'emploi et à réduire la pauvreté».

### ***Définition d'un agenda concret***

Pour réduire le déficit de travail décent, chaque pays doit définir un agenda national concret. Cela signifie qu'il faut inclure les objectifs qui sont associés au travail décent dans les priorités nationales d'une manière intégrée, c'est-à-dire tenant compte de l'interdépendance des objectifs économiques et sociaux. Il ressort clairement de vos déclarations que cet agenda représente déjà dans beaucoup de pays une base solide pour des politiques intégrées. Je suis d'accord avec M. Buchanan, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Jamaïque, quand il dit que «l'établissement d'une culture du travail

---

décent au niveau national doit être considéré comme un processus d'apprentissage social reposant sur des expériences contextuelles et comparatives». Nous nous attacherons à tirer des enseignements des programmes pilotes concernant le travail décent pour appuyer vos efforts. Comme l'a dit M. Doshi, délégué des employeurs de l'Inde, le BIT doit tenir dûment compte des programmes qui ont été une réussite afin d'accroître sa pertinence et sa visibilité à l'échelon mondial.

Des représentants de pays de tous les niveaux de développement ont parlé du travail décent comme d'un objectif de développement. M. Fuller, délégué du gouvernement du Royaume-Uni, est convenu avec moi que «chaque pays a son propre déficit de travail décent». Il a ensuite parlé des efforts faits par le Royaume-Uni pour combattre la pénurie de compétences, pour aider les travailleurs vulnérables et pour promouvoir le plein emploi. M. De, ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail du Sénégal, a déclaré: «Réduire le déficit de travail décent n'a-t-il pas pour finalité de permettre l'épanouissement de l'individu, ce qui ne peut être envisagé que dans le cadre d'une démarche globale incluant tous les aspects de la vie humaine, notamment la santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures». Beaucoup d'autres pays se sont fait l'écho de ce point de vue. Il a largement été reconnu que le dialogue social a un rôle capital à jouer dans ce domaine. M. Hamdi, ministre de la Main-d'œuvre et de la Transmigration de l'Indonésie, par exemple, a indiqué que «les partenaires sociaux indonésiens ont évalué la meilleure approche qu'il y aurait lieu d'adopter au niveau national pour promouvoir ces quatre objectifs». Pour un dialogue social efficace, il faut des partenaires sociaux forts et indépendants. M. Owuor, délégué des employeurs du Kenya, a parlé de la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles des partenaires sociaux afin qu'ils puissent être le fer de lance du progrès social au niveau national.

Beaucoup d'orateurs ont parlé du rôle capital de l'emploi dans l'amélioration du niveau de vie des travailleurs. Dans ce contexte, vous avez été nombreux à réaffirmer votre appui au Forum mondial de l'emploi qui doit se tenir à la fin de cette année. Certains orateurs ont souligné que l'emploi doit être *primus inter pares*, que, sans travail, il ne saurait y avoir de travail décent. Il est vrai que l'emploi a un rôle capital à jouer dans la réduction de la pauvreté mais, comme l'a aussi noté M<sup>me</sup> Coletti, déléguée des travailleurs de l'Italie, le travail, s'il ne s'accompagne pas de droits, conduit les individus comme les pays à la pauvreté. M. Parrot, délégué des travailleurs du Canada, a lui déclaré: «Le travail décent doit avoir priorité afin que la création d'emplois ne nous donne pas l'égalité dans la pauvreté et l'exploitation.» Création d'emplois, réduction de la pauvreté et principes et droits fondamentaux au travail se recoupent et se renforcent. Il importe d'avancer simultanément sur tous ces fronts conformément à l'agenda du travail décent.

## **La dimension sociale de la mondialisation**

Vous avez été nombreux à reconnaître qu'il faut se préoccuper de la dimension sociale de la mondialisation. M. Mdladlana, ministre du Travail de l'Afrique du Sud, a déclaré: «Nous devrions tous reconnaître que, dans ce village planétaire, aucun pays ne peut survivre comme un îlot de richesse et d'opulence au milieu d'un océan de pauvreté, de faim et de maladie.» M. Abascal, ministre du Travail du Mexique, a dit: «Une mondialisation économique qui ne permette pas aussi de rendre universel le droit au travail décent conformément à la dignité de la personne humaine aboutirait à la fracture de l'humanité et serait insoutenable. Il est encore temps.» M. Boisson, représentant des employeurs français, a quant à lui indiqué: «L'opportunité existe, une chance est à saisir, ayons l'ambition d'accompagner et d'infléchir la mondialisation.» M. Sweeney, délégué des travailleurs des Etats-Unis, a dit: «Nous sommes mis au défi d'agir en une période de mutations considérables. Une nouvelle économie mondiale se crée, qui suscite des réactions de la population du monde, laquelle exige un traitement équitable – dignité,

---

droits fondamentaux, travail décent.» M<sup>me</sup> Bradshaw, ministre du Travail du Canada, a déclaré: «Si la mondialisation peut inciter les pays à unir leurs efforts pour procurer du travail décent aux millions de personnes qui en ont peu, voire pas du tout, alors elle doit être et sera la bienvenue. Mais les conflits que la mondialisation provoque ne pourront que se multiplier si les travailleurs ordinaires en souffrent et si elle aggrave la pauvreté, le chômage et le non-respect des droits fondamentaux des travailleurs. En fait, l'avenir de la mondialisation dépendra de notre capacité d'assurer un travail décent, c'est-à-dire un mode de vie décent à tous les citoyens.» Elle a ajouté: «Si l'OIT ne propose pas de nouvelles solutions, les gens les chercheront ailleurs. Ils sont déjà fortement tentés de soumettre leurs problèmes liés au monde du travail à d'autres organisations internationales qu'ils croient capables de les régler plus rapidement et plus efficacement.»

Les questions d'intégration des politiques, qui ont tant d'importance au niveau national, ont également une énorme importance dans l'économie mondialisée. Vous avez été un certain nombre à parler de la nécessité d'assurer des conditions de «marché» propres à favoriser le développement, de travailler à des politiques qui tiennent compte des liens entre le travail décent et, par exemple, l'accès aux marchés, l'investissement étranger, les droits de propriété intellectuelle et le financement du développement.

Une nouvelle proposition est à l'étude en ce qui concerne les moyens de renforcer l'action du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Nombreux sont les orateurs qui ont fait référence au groupe de travail et qui ont appuyé ses travaux. Il peut nous aider à traiter toute une gamme de préoccupations exprimées par les délégués et constitue une instance sans équivalent dans laquelle les méthodes de l'OIT en matière de dialogue et de consensus peuvent être appliquées à des problèmes critiques du monde actuel. Je pense que c'est un puissant instrument propre à permettre à l'Organisation d'ancrer nos valeurs partagées dans la mondialisation.

M. Moorhead, délégué des employeurs des Etats-Unis, s'est inquiété de cette proposition qui «ferait du groupe de travail le cœur de l'OIT et priverait de leur raison d'être les commissions subsidiaires du Conseil d'administration et cette Conférence elle-même». En fait, le groupe de travail n'est pas un organe de décision. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, c'est un incubateur d'idées. Une fois que les idées ont mûri et qu'elles ont débouché sur des propositions d'action, ces propositions doivent être soumises à d'autres organes de l'OIT. C'est ce qui est arrivé, par exemple, dans le cas de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le groupe de travail peut donc renforcer la capacité d'action de l'Organisation. C'est là le but.

## ***Une solide base de connaissances***

Vous avez demandé que quelque chose soit fait pour que soit renforcée notre capacité d'appliquer cet agenda sur le plan national et sur le plan mondial. Cela signifie étoffer notre capacité de recherche afin d'évaluer l'impact et les interrelations des politiques et programmes différents et de définir la manière de leur donner effet dans le cadre d'un large programme pour le développement.

Le concept de «travail décent», tout comme celui de «développement durable», n'a pas besoin d'une définition du dictionnaire et nous n'avons pas à chercher à lui en donner une. Cette expression revêt une signification utilisée et comprise dans beaucoup de pays dont le contexte culturel et le niveau de développement varient. Cependant, chacun des quatre objectifs stratégiques est clair et les progrès vers leur réalisation concrète peuvent être mesurés. Je reconnais, ainsi que d'autres orateurs l'ont dit, que nous devons faire plus pour mesurer les reculs et les avancées en direction de ces objectifs. Je suis d'accord aussi avec ceux qui ont souligné que cela ne doit pas être une raison pour ne rien faire. Comme

---

l'a fait observer le délégué des travailleurs du Zimbabwe, M. Matombo, «il ne faut pas attendre d'obtenir tous les renseignements nécessaires à l'évaluation de l'ampleur du problème pour agir, car des travailleurs dans le monde entier continuent de mourir faute de protection sociale».

Je veux établir des partenariats avec d'autres leaders d'opinion dans une entreprise collective pour renforcer notre base de connaissances. Pour travailler ensemble aux frontières du développement de la connaissance. Pour nous engager dans des réseaux de recherche et exploiter les ressources qui existent déjà. Ainsi que l'a dit M. Nordmann, délégué gouvernemental de la Suisse, si l'OIT assume dans ce domaine un rôle de chef de file, elle «contribuera à remplacer le conflit destructeur entre slogans et matraques par des discussions pragmatiques axées sur des solutions concrètes».

### ***Nouvelles initiatives privées dans le domaine social***

C'est avec grand plaisir que j'ai entendu M. Donato, représentant des employeurs du Brésil, nous parler de la pléthore d'initiatives sociales privées bipartites dans son pays. Cela montre, à n'en pas douter, que les attentes de la société vis-à-vis des entreprises ont changé. Dans bien des cas, l'attente est que les entreprises gèrent les activités qui relèvent non seulement de leur sphère de contrôle, mais aussi de leur sphère d'influence, et qu'elles rendent des comptes à ce sujet.

Les exemples d'initiatives privées et de réglementation volontaire dans le domaine social commencent à se multiplier. Vous avez encouragé le BIT à ne pas perdre du terrain sur ce point. M. Lambert, délégué des employeurs du Royaume-Uni, a exhorté le BIT à participer davantage au Pacte mondial du Secrétaire général de l'ONU, et a averti que «nous devons éviter une situation dans laquelle d'autres instances qui n'ont pas l'expertise de l'OIT se mettent à réinterpréter ses principes. Sinon, nous courons le risque d'une prolifération d'initiatives qui, au mieux, feraient double emploi et, au pire, se contrediraient les unes les autres; si cela arrivait, il serait difficile de maintenir l'enthousiasme du monde des affaires et son adhésion». A cet égard, plusieurs orateurs ont insisté sur la nécessité de mettre au point des indicateurs de compétence pour les organismes d'audit social. D'autres ont fait valoir qu'il est important de s'assurer que ces initiatives se fondent sur un solide dialogue tripartite et sur les autres principes de l'OIT. Il a été considéré en général que c'est là un domaine important dans lequel le BIT doit davantage s'impliquer.

### ***Sensibilisation et alliances***

Dans mon rapport, j'ai mis l'accent sur la sensibilisation et les partenariats, et vous êtes plusieurs à avoir repris cette question dans vos déclarations. Il existe deux préoccupations bien différentes. La première a trait à nos partenariats avec des groupes et des organisations de la société civile au-delà de nos mandants; l'autre concerne la façon dont nous travaillons avec d'autres organisations du système multilatéral.

Je tiens à redire que nous avons tout à gagner à nous ouvrir à la société. Nous pouvons tirer des enseignements des idées qui s'expriment et des débats qui se déroulent au-delà de cette assemblée, trouver dans les partenariats une aide pour atteindre les objectifs du travail décent avec ceux qui partagent nos buts et nos méthodes. Beaucoup parmi vous ont fait état de problèmes de développement social qui ont pu être surmontés grâce au dialogue social et à des efforts ou alliances avec d'autres. M. Imson, délégué gouvernemental des Philippines, a indiqué que «comme c'est le cas désormais aux Philippines, nous devons faire participer la société civile et les organisations du secteur informel aux débats sur le développement et aux initiatives de développement».

---

Lord Brett, délégué des travailleurs du Royaume-Uni, l'a rappelé dans la déclaration qu'il a faite lors de la discussion du rapport global *Halte au travail forcé*: «Nous savons d'ailleurs que d'autres organisations non gouvernementales anciennes et prestigieuses font déjà un travail formidable – je pense notamment à la Société antiesclavagiste internationale, la plus vieille organisation du monde dans le domaine des droits de l'homme, une organisation créée dans mon pays.»

Mais je comprends les préoccupations qui sont exprimées, à savoir que nous ne devons pas diluer nos débats, ni modifier notre processus de décision. C'est pourquoi j'ai été très clair en ne cessant de réaffirmer que la structure de décision tripartite de l'OIT est l'une de nos plus grandes forces. Certains craignent que les voix qui pourraient s'exprimer n'interfèrent avec nos débats et que l'équilibre de notre Organisation s'en ressente. Je ne vois pas, pour ma part, que ce danger existe, et je travaillerai avec vous à garantir que cela ne se produise pas.

Quant au partenariat avec d'autres organisations du système multilatéral, il est important pour différentes raisons. Chaque organisation du système international doit tirer parti de la capacité des autres et respecter leurs objectifs. Vous m'avez demandé de collaborer, en particulier, avec les institutions financières internationales, pour promouvoir nos objectifs. Cela a toujours été une priorité pour moi. Collaborer avec la Banque mondiale à l'intégration du concept de travail décent dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est un exemple de ce que nous avons fait. C'est aussi un défi pour les mandants. Pour que les secrétariats puissent travailler ensemble, les pays qui régissent chaque organisation internationale doivent aussi s'efforcer d'atteindre une cohérence globale.

### **3. Soutien budgétaire pour le travail décent**

La mise en place de ces activités exerce de nouvelles pressions sur nos ressources. Tous les deux ans, la Conférence est appelée à adopter le programme et budget pour la période biennale suivante. Il s'agit d'un moment particulièrement important dans la vie de l'Organisation. Chaque budget met à l'épreuve notre capacité de concevoir des réponses efficaces aux besoins et aux priorités de nos mandants, et ce en tenant dûment compte des critères de coûts et d'efficacité. Pour la première fois, les propositions pour 2002-03 présentent de manière claire et intégrée le niveau de résultat qui peut être attendu pour les ressources fournies.

Avant de soumettre le programme et budget à la Conférence, le Conseil d'administration a fourni des orientations très utiles sur le fond des propositions. Il a souligné la démarche agressive en matière d'amélioration des résultats et la discipline rigoureuse en matière de dépenses. Il a été possible de parvenir à un compromis tripartite sur la couverture d'une partie des augmentations de coût auxquelles nous devons faire face.

Je suis pleinement conscient des problèmes que posent, pour un certain nombre de gouvernements, le niveau du budget recommandé par le Conseil d'administration ainsi que le barème des contributions qui augmente très sensiblement le taux de contribution de certains Etats à partir de l'année prochaine. Je me félicite du caractère constructif et harmonieux des débats de la Commission des finances qui a permis de parvenir à un consensus. J'y vois un témoignage du sérieux avec lequel la question a été examinée et la reconnaissance de la spécificité de l'OIT. J'aimerais remercier tous les délégués qui ont participé aux travaux et ont accepté des compromis en vue d'un consensus.

---

Ce résultat nous permettra d'aller de l'avant avec confiance. J'ai conscience de la responsabilité qui m'incombe de renforcer la gestion, d'accroître les impacts et de réduire les coûts. Parallèlement, je constate la disparité qui existe entre nos ressources et l'ampleur de notre mandat. Si nous devons répondre à vos demandes d'activités, il importera d'augmenter encore les ressources extrabudgétaires qui pourront être gérées conformément aux priorités de programme établies par le budget.

#### **4. Sécurité et santé dans l'agriculture**

Je me félicite que les travaux de la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture se soient soldés par un franc succès et que notre Organisation puisse disposer, après leur adoption par la Conférence, de normes solides dans un domaine où elles faisaient gravement défaut.

Il s'agit d'une étape importante pour relever le grand défi que représente l'amélioration de la sécurité, de la santé et des conditions de travail des travailleurs agricoles. Grâce aux efforts du Bureau et des autres membres de la commission, nous disposons aujourd'hui, pour la première fois, d'instruments juridiques destinés à ce groupe important et nombreux de travailleurs. Ces instruments sont le fruit d'un compromis qui n'aurait pas été possible sans dialogue et sans volonté commune de parvenir à un accord reposant sur une base solide.

Le principe selon lequel la protection devrait s'étendre à tous les travailleurs, y compris les agriculteurs indépendants, a été pleinement accepté par la commission. Les nouvelles normes traitent des voies et moyens d'améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail de tous les travailleurs agricoles, dont la grande majorité vivent dans les pays en développement où ils constituent une part importante de l'économie informelle.

J'espère très sincèrement que la convention sera rapidement et largement ratifiée et, surtout, appliquée. Le Bureau coopérera avec vous tous pour promouvoir ces objectifs. Nous devons travailler ensemble à réduire le déficit de travail décent dans l'agriculture et ne pas oublier que, globalement, les travailleurs agricoles restent dans de nombreux pays un groupe oublié. Nous devons nous assurer que la sécurité et la santé dans l'agriculture sont des éléments essentiels des programmes nationaux en faveur du travail décent et des programmes *SafeWork* nationaux.

#### **5. Promotion des coopératives**

Les travaux de la commission offrent un bon exemple des possibilités d'intégrer l'ensemble des politiques afin de favoriser le travail décent. Ces discussions ont souligné que les coopératives peuvent contribuer pour beaucoup à créer des emplois décents et à atténuer la pauvreté.

Je dis, dans mon rapport à la Conférence, que chacun cherche une chance équitable de prospérer dans la vie par ses propres moyens. Comme la commission l'a reconnu, les coopératives peuvent jouer un rôle clé pour que cela devienne réalité. Les discussions ont reflété aussi la conviction que les coopératives sont de puissants instruments permettant de revaloriser le travail marginal effectué dans l'économie informelle et de l'intégrer dans la vie économique ordinaire. En tant que tel, elles sont en mesure de jeter une passerelle entre l'économie informelle et l'économie formelle.

La dernière discussion qui a eu lieu à la Conférence au sujet des coopératives remonte à 1966 et a abouti à l'adoption de la recommandation n° 127. Je suis convaincu que les

---

coopératives ont aujourd'hui plus de pertinence encore qu'elles n'en avaient alors. Les travaux de la commission constituent un progrès décisif sur la voie de l'élaboration d'une nouvelle recommandation.

## **6. Sécurité sociale**

La Commission de la sécurité sociale était saisie d'un certain nombre de questions très controversées et susceptibles d'entraîner la division. Comme dans d'autres commissions, des efforts particuliers ont été faits pour préparer les discussions avec soin en menant de vastes consultations avant la Conférence. Ces efforts ont porté leurs fruits, puisqu'une coopération étroite s'est établie, tant à la commission qu'au sein du groupe de rédaction, entre les partenaires sociaux et les principaux porte-parole gouvernementaux. En conséquence, la commission a pu parvenir rapidement à un accord sur une série de conclusions qui reflètent un consensus sur bon nombre des questions et des priorités essentielles. En particulier:

- priorité absolue devrait être donnée aux politiques et aux initiatives tendant à étendre la sécurité sociale à ceux qui ne sont pas couverts;
- la sécurité sociale n'est pas seulement très importante pour le bien-être des travailleurs, de leur famille et de la collectivité tout entière; bien gérée, elle peut également favoriser la productivité et soutenir le développement économique;
- le vieillissement de la population a des incidences sur les régimes de retraite, qu'ils soient financés par capitalisation ou par répartition: la solution du problème passe avant tout par des mesures visant à accroître le taux d'emploi;
- les partenaires sociaux ont un rôle crucial à jouer dans la gestion de la sécurité sociale.

La commission a indiqué que l'on attend beaucoup de l'action future de l'OIT dans le domaine de la sécurité sociale. Elle n'a fait aucune recommandation au sujet des activités normatives futures mais elle a précisé que les activités de l'OIT relatives à la sécurité sociale devraient se guider sur les normes pertinentes de l'OIT en la matière, l'objectif du travail décent et la Déclaration de Philadelphie. Elle a recommandé un certain nombre de domaines sur lesquels la coopération technique et les travaux de recherche de l'OIT devraient être axés dans l'avenir. Elle a proposé que soit lancée une vaste campagne pour l'extension de la sécurité sociale et que l'OIT exhorte les gouvernements à accorder un rang de priorité plus élevé à la sécurité sociale.

Voilà, je crois, un pas important vers une vision de la sécurité sociale de la part de l'OIT qui soit conforme aux besoins de notre temps. Si la sécurité est un élément essentiel du travail décent, la sécurité sociale est un instrument déterminant pour le réaliser. Nous devons continuer à développer nos capacités en visant l'universalité, et nous pouvons désormais le faire en nous appuyant sur un consensus tripartite très réussi.

## **7. Rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés**

La discussion qui a eu lieu lors de la séance spéciale a montré à quel point la situation s'est détériorée dans les territoires arabes occupés. A l'époque où a eu lieu la dernière discussion à la Conférence, l'évolution relativement favorable de la situation économique et sociale donnait des raisons d'espérer une amélioration véritable sur la voie d'une paix

---

durable. Au lieu de cela, le recul tragique qui s'est produit a entraîné de nombreuses pertes en vies humaines des deux côtés, ainsi que d'énormes pertes économiques et d'immenses dommages aux biens publics et privés et aux terres agricoles. Il y a là une crise humanitaire qui se développe.

De très nombreux travailleurs palestiniens ont perdu leur emploi, soit chez eux, soit en Israël, et le quart d'entre eux sont maintenant au chômage. La majorité des familles de la Rive occidentale et de Gaza vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté. M. El-Netsheh, le ministre palestinien du Travail, a dépeint de façon frappante la gravité de la situation des travailleurs et a souligné qu'«il n'y a pas de retour en arrière [...] pour le processus de paix, quoi qu'il nous en coûte».

J'ai noté dans mon rapport que les coûts économiques et sociaux du conflit, qui sont effroyables pour la population palestinienne, n'ont pas épargné non plus les travailleurs et employeurs israéliens. M. Peretz, le délégué des travailleurs d'Israël, a souligné ce point lorsqu'il a déclaré qu'il est dans l'intérêt d'Israël de garantir les droits des Palestiniens et qu'il n'y a pas d'alternative à la paix. Il a appelé à une coopération conjointe entre sa propre organisation et l'organisation palestinienne correspondante. Le débat, faisant écho aux conclusions du rapport, a montré que les deux parties sont favorables à l'assistance technique du BIT. J'ai déjà pris un certain nombre d'initiatives pour donner un nouvel élan à notre programme de coopération technique dans les territoires palestiniens, notamment en lui affectant un montant de ressources important du budget ordinaire. Par ailleurs, j'ai créé un groupe spécial chargé d'élaborer un *Programme d'urgence de création d'emplois*. C'est là un début, et je suis satisfait d'apprendre de M. El-Netsheh, ministre palestinien du Travail, que, selon lui, il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Nous poursuivrons nos efforts et chercherons à mobiliser le soutien des pays donateurs et d'autres organisations internationales.

M<sup>me</sup> Al-Qudsi, ministre du Travail de la République arabe syrienne, a déclaré que l'OIT doit continuer à jouer un rôle actif dans la région pour promouvoir l'emploi et le respect des droits des travailleurs. Nous pouvons jouer ce rôle de diverses façons et par divers types d'interventions. Aucune, cependant, n'est plus importante que celle qui consiste à favoriser la reprise du dialogue. Les discussions entre les parties intéressées sur les questions économiques et sociales mentionnées dans mon rapport sont essentielles. Elles pourraient jouer un rôle dans le rétablissement d'une certaine compréhension entre les parties. J'appelle nos mandants à participer à ce dialogue sur les questions économiques et sociales fondamentales et à nous aider à mettre en œuvre les programmes de création de revenus et d'emplois dans la région.

## **8. Commission de l'application des normes**

La Commission de l'application des normes a rendu hommage à André Zenger, mort juste avant le début de la Conférence. Je souhaite moi aussi rendre hommage à un homme qui a guidé les travaux de cette commission à travers bien des moments difficiles.

Un esprit de dialogue et de cohésion dans le tripartisme est apparu de manière particulièrement évidente au cours des travaux de cette commission.

Comme la Conférence l'avait décidé l'an dernier, la commission a tenu une séance spéciale sur l'application par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Il s'agissait d'assurer le suivi des mesures prises en vertu de l'article 33 de la Constitution de l'OIT. La commission a examiné les faits nouveaux qui s'étaient produits depuis sa dernière réunion. Je me joins à ses membres pour me féliciter de la décision prise par le gouvernement du Myanmar de rétablir sa coopération avec l'OIT. C'est pour moi un

---

sujet de satisfaction de voir que, un an après l'adoption par la Conférence de sa résolution, et grâce aux efforts patients du Bureau et d'autres protagonistes, une évaluation objective va avoir lieu, dont les résultats seront soumis au Conseil d'administration à sa session de novembre 2001. Il ne s'agit toutefois que d'une première étape. Une mission de haut niveau va se rendre prochainement au Myanmar pour procéder à cette évaluation objective. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité de garantir pleinement la sécurité des habitants du Myanmar qui seront en contact avec la mission. Je comprends cette préoccupation et nous nous emploierons à faire en sorte qu'il en soit ainsi.

La question des conditions de travail dans les prisons privatisées et dans les autres situations de privatisation du point de vue de la convention n° 29 a été soulevée au cours de la discussion générale. Il s'agit d'une question difficile et importante, qui exigera des organes de contrôle de l'OIT et du Bureau qu'ils poursuivent leur réflexion.

Dans le cadre d'un processus suivi en cours à l'OIT, l'étude d'ensemble de la commission d'experts a porté cette année sur les conventions sur le travail de nuit des femmes. Un large soutien s'est dégagé en plénière pour la modernisation des mécanismes de contrôle de l'OIT, et je crois qu'une approche intégrée des normes nous donnera un outil efficace pour l'avenir.

Cette année, la commission a examiné 26 autres «cas individuels» portant sur toute une gamme de questions dont traitent les normes de l'OIT: liberté d'association, travail forcé, discrimination, travail des enfants, politique de l'emploi, sécurité sociale, inspection du travail. Tout en se félicitant des mesures positives qui ont été prises dans nombre de ces cas, la commission a déploré d'avoir eu à examiner la triste et dramatique situation dans laquelle se trouvent toujours les travailleurs colombiens et leurs représentants.

La Commission de l'application des normes avait cette année une énorme charge de travail, et elle devra examiner la manière de réduire cette charge tout en conservant sa fonction de contrôle essentielle.

Cette année, la commission a célébré le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, l'une des conventions fondamentales de l'OIT et l'une des conventions internationales du travail qui a obtenu le plus de ratifications (152 au 14 juin 2001). Cette célébration nous donne l'occasion de rappeler l'importance de l'égalité entre hommes et femmes, qui constitue un élément essentiel de l'objectif du travail décent.

## **9. Le rapport global *Halte au travail forcé***

Je suis sûr que, comme moi, vous estimez que la discussion de ce rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a été d'une importance décisive. Elle a montré que le suivi de la Déclaration est en bonne voie et commence à donner les résultats escomptés. Les délégués ont trouvé le rapport à la fois objectif et alarmant. La discussion a évolué entre une condamnation universelle de cette pratique totalement inacceptable, mais encore largement répandue, et un appel à redoubler d'efforts pour prévenir et éliminer le travail forcé sous toutes ses formes dans le cadre de stratégies de développement judicieuses et durables.

Il apparaît nettement que, de l'avis général, le travail forcé nuit au système économique mondial. Alors, que pouvons-nous faire pour que cela change? La discussion a fait ressortir clairement la nécessité d'un programme d'assistance technique d'envergure couvrant de nombreux pays. A cet égard, le groupe des travailleurs a présenté un plan de

---

suivi qui a été approuvé par le groupe des employeurs et par un certain nombre de gouvernements, dont ceux du groupe des PIEM.

Je me félicite donc de la proposition visant à ce que soient examinées, à la session de novembre du Conseil d'administration, les grandes lignes d'un programme international pour l'élimination du travail forcé. Ce programme devrait se concentrer sur les problèmes à propos desquels le BIT pourrait fournir l'assistance technique nécessaire pour tenter de remédier à de graves carences des politiques, tels que la traite des êtres humains à des fins de travail forcé et la servitude pour dettes, pour lesquels M. Kitt, ministre du Travail, du commerce et de la consommation de l'Irlande, a demandé que soient prises des mesures spéciales. Il comporterait un important élément de coopération technique fondé sur des recherches et des analyses solides. Nous devrions veiller à ce qu'un tel programme soit axé sur les domaines où l'OIT peut apporter une valeur ajoutée, en agissant dans le cadre de son mandat et avec ses partenaires.

De nombreux délégués s'étant félicités des informations qui ont été données sur les activités de coopération technique consacrées à la liberté d'association et à la négociation collective au titre de la Déclaration (*Compte rendu provisoire* n° 2), nous préparerons, pour la session de la Conférence qui se tiendra l'année prochaine, un document du même type sur le travail forcé, en tenant compte de vos suggestions d'améliorations. Cette information devrait également nous aider tous à définir des priorités et à trouver une bonne adéquation entre espoirs et possibilités.

Nombreux sont ceux qui estiment – et c'est là un avis que je partage – que nous devrions modifier notre façon de discuter du rapport global. M. Potter, délégué des employeurs des Etats-Unis, a formulé quelques suggestions novatrices pour que les futurs débats sur ce rapport soient plus interactifs. Lord Brett a appuyé cet appel au nom des travailleurs, et un certain nombre de gouvernements ont également évoqué la nécessité de faire en sorte que l'ensemble de la Déclaration ait le retentissement voulu à un niveau politique plus élevé. Je vais donc entreprendre des consultations sur ce qu'il faudrait faire pour que, l'année prochaine, le débat sur le rapport global traitant de l'abolition effective du travail des enfants soit plus interactif et plus fructueux.

Dans ses remarques finales, la Présidente de la Conférence nous a demandé de sensibiliser le public au travail forcé et de mobiliser des ressources pour lutter contre ce fléau. Je tiens à réitérer ici l'appel qu'elle a lancé, et j'invite instamment chacun de nous à faire tout ce qu'il faut pour lutter contre le travail forcé sous toutes ses formes.

En réponse à plusieurs orateurs qui voulaient en savoir plus sur ce que fait le Bureau pour promouvoir la Déclaration, je tiens à leur assurer que nous accordons une attention prioritaire à cette question. Nous nous efforçons surtout de faire participer activement les gouvernements qui veulent aller de l'avant dans ce domaine. A titre d'exemple, j'aimerais souligner les progrès effectués en matière de liberté d'association en Arabie saoudite et à Bahreïn et l'étroite coopération entretenue avec les pays du Conseil de coopération du Golfe, ainsi que de nombreuses nouvelles ratifications des conventions fondamentales. J'ai déjà répondu en ce qui concerne notre action sur le travail des enfants. Nous avons produit deux vidéos, l'une sur la liberté d'association et l'autre sur le travail forcé, qui ont été montrées à maintes occasions. De plus, une vaste campagne de communication – visant à sensibiliser le public sur la façon dont l'OIT peut faire changer la vie des gens – est en bonne voie.

---

## 10. Conclusion

S'il est un message essentiel à retenir de cette session de la Conférence, c'est que, tous ensemble, nous devons maintenant passer, dans notre programme en faveur du travail décent, de l'aspiration à l'action, de la conception à la mise en œuvre, d'une vision à une politique. Mon rapport vise à relever ce défi. Vous avez généreusement exprimé votre soutien et donné des conseils pour la réalisation pratique de ce vaste programme. Nombre d'entre vous avez aussi demandé l'aide du BIT pour intégrer dans vos plans de développement les quatre objectifs stratégiques relatifs au travail décent. Le Bureau est prêt à répondre à vos besoins.

Vous êtes plusieurs à avoir dit, pendant les séances plénières, qu'il aurait fallu avoir le temps de tenir d'abord des débats nationaux sur les thèmes traités dans le rapport, afin de préparer les discussions qui auraient lieu pendant la Conférence elle-même.

J'en conviens, et j'aimerais suggérer une formule: au cours des mois à venir, nous devrions lancer ensemble – aux niveaux régional et national – un processus de discussion tripartite sur les thèmes de ce rapport, en faisant fond non seulement sur le rapport lui-même, mais aussi sur la richesse des débats de cette session. Il nous faudra souligner en quoi le travail décent fait partie, à plusieurs égards, du développement, comment ses dividendes économiques peuvent profiter à tous, et à quel point il est utile d'établir des partenariats pour avancer vers ce but ainsi que sur de nombreux autres points traités dans mon rapport. Nous sommes prêts, au Bureau, à examiner ces questions avec vous, que ce soit au cours de manifestations officielles ou dans un cadre informel, et ce dans toutes les régions. En fait, une occasion va se présenter très bientôt, lors de la XIII<sup>e</sup> Réunion régionale asiatique qui se tiendra en août.

Ensemble, nous avons élaboré un programme auquel nous souscrivons tous et qui nous guidera pendant la première décennie de ce nouveau siècle. Nous devons maintenant aller de l'avant pour en faire une réalité concrète.

